



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la VILLE de
GAILLAC (Tarn)**

Jeudi 21 Mai 2026

Date de la convocation

13 Mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice	17
Présents	12
Procurations	2
Votants	14

Présents : GAUSSERAND Patrice, AGUERRE Jean-Marc, BAAZIZ Lahcène, BERTHOUMIEUX Julien, CHAUBARD Catherine, DARMANI Corinne, GATE Loïc, HENRY-GANTOIS Delphine, MONTELS Jean-Marc, PARISI Frida, TERRAL Murielle, VIOLETTE Martine

Excusés : BONNEMAIN Jean-Michel *donne procuration à Loïc GATE*, DECLERCQ-PUYPE Dominique, MONTELS Marie *donne procuration à Jean-Marc MONTELS*, MOUSSU Anthony, VILLENEUVE Claire

N° 026 / 011

Absents :

OBJET DE DELIBERATION : Débat d'Orientations Budgétaires 2026 – CCAS et SAAD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026 présenté en séance,

Considérant que conformément aux dispositions légales en vigueur, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget,

Considérant que ce débat s'appuie sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026, document présentant le contexte économique national et local, la situation financière du CCAS et du SAAD, et les grandes orientations pour l'exercice 2026,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique,

Considérant que le budget primitif 2026 du CCAS et du SAAD sera voté par le Conseil d'Administration lors d'une prochaine séance,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat sur les Orientations Budgétaires 2026, figurant dans le rapport annexé à la présente délibération, qui s'est tenu ce jour,

PREND ACTE que les orientations définies par ce rapport trouveront leur traduction dans les différents documents budgétaires du CCAS et du SAAD pour l'exercice 2026.

Résultats du vote

Votants	14		
Pour	Contre	Abstentions	Blancs / Nuls
14	0	0	0

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Transmis en Préfecture le 1^{er} Juin 2026

Le Président du CCAS,
Patrice GAUSSERAND